

Plan d'action pour la musique : l'ADISQ heureuse de constater que la ministre Montpetit a saisi l'urgence d'agir dans le secteur

L'association est toutefois déçue que les sommes supplémentaires consenties aux entreprises soient très loin des besoins exprimés

Montréal, le 27 octobre 2017 – En publiant un *Plan d'action pour la musique* à peine deux semaines après avoir entamé son mandat à titre de ministre de la Culture et des Communications, madame Marie Montpetit montre qu'elle a saisi l'urgence d'agir dans le secteur et témoigne d'une sensibilité pour la chanson québécoise appréciée par les entrepreneurs de la musique. L'ADISQ constate que le plan d'action présenté, se déployant en quatre axes, ratisse toutefois trop large en regard des sommes qui y sont consenties aujourd'hui. Les entreprises indépendantes, qui se trouvent au cœur de l'écosystème québécois de la musique et qui sont actuellement gravement fragilisées, reçoivent des sommes nettement inférieures à celles nécessaires pour leur permettre de continuer à remplir adéquatement leur mission.

Prenant acte du caractère transitoire de ce document, présenté comme un premier pas, l'ADISQ garde espoir de voir un plan d'action mieux adapté aux besoins des entrepreneurs indépendants de la musique être lancé lors de la publication — attendue bientôt — de la *Politique culturelle*. L'association est de plus encouragée de voir que les constats établis dans ce plan d'action quant aux enjeux et défis qui se présentent aux entrepreneurs de la musique sont justes. L'ADISQ espère cependant avoir rapidement l'occasion de rencontrer la ministre une première fois afin de lui faire valoir l'importance de mettre en place des solutions mieux ciblées et plus substantielles pour véritablement répondre au cri d'alarme lancé par l'industrie de la musique à l'automne 2016.

L'axe 1 du plan d'action présenté aujourd'hui prévoit le versement de 5,75 millions \$ sur deux ans, pour « accompagner les créateurs et soutenir l'industrie de la musique pour faciliter leur adaptation au numérique ». De ce montant, la somme consacrée aux entreprises s'élève à 4,75 millions \$. Or, une portion de cette somme (2 millions \$) est déjà versée de façon récurrente, depuis plus de 10 ans, à l'industrie de la musique. L'aide supplémentaire réellement annoncée pour les entreprises de la musique, soit par l'entremise de la SODEC, ne s'élève donc qu'à 2,75 millions \$, sur les 8,4 millions \$ présentés.

L'ADISQ s'attendait à plus, puisque dans le dernier budget, le gouvernement a indiqué avoir dégagé une somme supplémentaire de cinq millions de dollars, qui ciblait clairement les axes mis de l'avant dans une demande d'urgence qu'elle avait présentée à l'automne 2016. Rappelons que cette somme ne correspondait qu'au tiers du montant demandé, l'association évaluant les besoins actuels des entrepreneurs à 15 millions de dollars.

L'ADISQ reconnaît la valeur des trois autres axes du plan d'action, qui touchent à de multiples composantes de l'écosystème québécois de la musique. Mais la somme totale consentie, relativement modeste, conjuguée à l'état d'urgence dans lequel se trouvent les entreprises de la musique n'aurait pas dû permettre d'embrasser aussi large : il aurait fallu prioriser le soutien aux entreprises, par l'entremise de la SODEC.

« Si on veut que nos artistes québécois continuent de rencontrer leur public, il faut qu'on s'assure de maintenir la structure industrielle que nous développons depuis 40 ans. Cette structure existe grâce au talent de nos artistes, au dynamisme de nos entrepreneurs, mais aussi à la volonté politique de nos décideurs. Quand Justin Bieber a lancé son plus récent album, ce sont 1500 experts qui ont été déployés par sa compagnie de disques pour en assurer la promotion. Un artiste accompagné par une entreprise en santé bénéficie des ressources, du savoir-faire et des compétences d'une équipe qui consacre toute son énergie à lui permettre de se démarquer. Il faut absolument ré-énergiser cette dynamique. », a affirmé la vice-présidente aux affaires publiques et directrice générale de l'ADISQ, Solange Drouin.

Au Québec, les entreprises de la musique consentent chaque année des sommes privées importantes dans les carrières des artistes d'ici. Le soutien public qui leur est accordé produit un effet de levier sans équivoque, le rendant rentable pour l'État. La situation dans laquelle ces entreprises œuvrent actuellement, soit dans un marché inéquitable, dominé par des plateformes étrangères échappant à toutes les règles en vigueur au Québec, est exceptionnelle et commande une aide d'urgence substantielle.

À propos de l'ADISQ

L'Association québécoise de l'industrie du disque, du spectacle et de la vidéo (ADISQ) regroupe plus de 250 entreprises représentant l'ensemble de la chaîne professionnelle qui permet aux artistes québécois de la chanson et de l'humour de développer leurs carrières et rejoindre leurs publics : producteurs de disques, de spectacles et de vidéos, maisons de disques, maisons d'édition, distributeurs, salles de spectacles, diffuseurs et autres.

SOURCE: ADISQ

 ${\tt RENSEIGNEMENTS:} \quad \textbf{Roy \& Turner Communications}$

Elisabeth Roy

C. 514.238-1965 | B. 514.844-9678 #205 | eroy@roy-turner.com

Soutien aux entrepreneurs de la musique : du plan d'action de l'ADISQ au *Plan d'action pour la musique* du ministère de la Culture et des Communications

15M\$

5M\$

2,75M\$

Automne 2016

Aide d'urgence demandée par l'ADISQ dans le cadre de la présentation de son plan d'action.

Mars 2017

Engagement du gouvernement inscrit dans le budget 2017-2018 en réponse au plan d'action de l'ADISQ.

27 octobre 2017

Sommes supplémentaires dédiées aux entreprises faisant partie du *Plan d'action pour la musique* annoncé par le ministère de la Culture et des Communications.